

1620

Donc nous on pense qu'il faut inventer des mécanismes qui vont nous permettre d'assurer le lègue aux prochaines générations. Et le statut à date, c'est le seul qu'on aime. Mais, peut-être qu'il y en a d'autres. Vous savez, ce serait bien que peut-être cette consultation amène des défis pour inventer qu'elle serait l'équivalence d'une inscription dans la Charte pour le vingt et unième (21e) siècle.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup

1625

M. DINU BUMBARU :

Avec plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1630

Bonsoir, mesdames. Mesdames Hélène Lefranc et Nathalie Dion, s'il vous plaît.

Mme NATHALIE DION:

1635

Alors, bonsoir, merci de nous recevoir. Je me présente Nathalie Dion, présidente de l'Ordre des architectes. Et je suis accompagnée d'Hélène Lefranc, conseillère aux affaires publiques qui pourra aussi répondre aux questions. Alors l'OAQ est interpellée par l'avenir du parc Jean-Drapeau parce que c'est un site important à ce qui a trait à notre histoire collective, Expo 67 notamment a été un moment fort en matière de design, de culture architecturale et d'arts publics. D'ailleurs, une dizaine d'installations sont classées au patrimoine et ce n'est pas rien. Plusieurs autres sujets nous intéressent en lien avec notre mission de protection du public. Le verdissement, l'accès aux berges, le transport actif, et cetera. Et l'OAQ, qui est favorable à la concertation citoyenne, est heureuse de participer à cette consultation.

1640

1645

Ça s'inscrit en continuité avec la démarche portée depuis deux mille quatorze (2014) et visant à faire adopter une politique québécoise : l'architecture. Une telle politique permettrait justement une vision d'ensemble des actions cohérentes pour le cadre bâti. Et elle comprendrait également un volet sensibilisation et éducation.

1650

Alors à la suite de la mobilisation que nous avons initiée, le gouvernement québécois s'est engagé à se doter d'une stratégie gouvernementale en architecture dans le cadre de sa politique culturelle. Et la ville de Montréal elle-même s'est engagée dans l'élaboration d'un agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture.

1655

Alors notre vision pour l'avenir du parc Jean-Drapeau se résume ainsi : engager résolument ce territoire emblématique de Montréal et de l'histoire collective dans la transition durable. Il s'agit d'en faire un modèle de virage écologique, culturel et social, et ce, malgré les contraintes existantes. Ce modèle pourra inspirer d'autres territoires voulant prendre un virage semblable. Et cela suppose d'être ambitieux pour prendre une longueur d'avance. En une décennie, là, on peut faire avancer beaucoup de choses.

1660

1665

Notre position s'inspire de notre livre blanc. On a d'ailleurs des exemplaires ici si vous en voulez un, ou plus qu'un d'ailleurs. Notre position s'inspire donc de notre livre blanc pour une politique québécoise de l'architecte qui synthétise les avis et aspirations des citoyens qu'on a rencontrés lors de notre conversation publique dans treize (13) villes. Plusieurs principes pouvant être déclinés à différentes échelles peuvent constituer une source d'inspiration pour le parc. Le premier principe auquel on pense, c'est le développement durable et tout d'abord le bâtiment durable.

1670

1675

Vous savez que le bâtiment le plus écologique est celui qui existe déjà. Il s'agit donc de trouver un usage aux nombreux bâtiments inutilisés ou sous-utilisés du parc plutôt que d'en construire de nouveaux. Puis enfin, puisque le parc compte déjà de nombreuses surfaces minéralisées, il faut à partir de maintenant éviter de bétonner davantage.

1680

1685 Bien sûr, il faudra prévoir l'adaptation des bâtiments selon les usages qui auront émergé de cette consultation ou des réflexions futures. Ça implique de réfléchir à la manière de les rénover en conservant leur caractère patrimonial alors qu'à l'époque de leur construction, enfin certains de ses bâtiments, l'économie d'énergie n'était certainement pas une préoccupation. La Société du parc Jean-Drapeau devrait afficher des lignes directrices ambitieuses afin que ses projets soit exemplaires.

1690 On vous fait d'ailleurs quelques recommandations : adopter autant que possible la norme bâtiment à carbone zéro du Conseil du bâtiment durable du Canada; réutiliser et recycler les matériaux de démolition, le cas échéant; entretenir régulièrement les infrastructures; puis utiliser une approche d'analyse du cycle de vie en collaboration avec le CIREG.

1695 Dans tous ces domaines ou d'autres, les chantiers pourraient être des projets de démonstration. Alors comme tout territoire, le parc Jean-Drapeau s'inscrit dans un contexte plus vaste. Il est essentiel donc de s'arrimer au futur plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Port, à l'agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture ainsi qu'à la future stratégie gouvernementale pour l'architecture.

1700 Vous savez ces îles offrent en effet des vues exceptionnelles sur le Vieux-Port et la silhouette de Montréal. Et le parc, lui, est vu depuis le Mont-Royal, les quais ou le pont Jacques-Cartier. Puis n'oublions pas non plus les liens visuels avec la Rive-Sud bien sûr et Habitat 67.

1705 Le deuxième principe de notre livre blanc, que je reprends ici, c'est l'exemplarité de la commande publique. La manière dont les projets sont menés influence, vous savez, grandement la qualité des réalisations. Puis il y a donc quelques éléments qui devraient être considérés.

1715 D'abord les conditions d'appel d'offres et d'octroi des mandats doivent désormais être exemplaires, c'est-à-dire équitables et transparentes. Il s'agit d'aller chercher les meilleurs fournisseurs sans restreindre la commande publique à quelques firmes au détriment de la relève ou de l'innovation et les exigences doivent être adaptées en conséquence. Puis les critères de qualité devraient être toujours prépondérants dans le choix de fournisseurs.

1720 Le processus aussi de conception intégrée qui recourt aux compétences d'une équipe multidisciplinaire permet souvent d'améliorer la qualité des projets. Et puis dans un tel processus, les professionnels de différentes disciplines, les responsables de l'exploitation et les clients puis parfois même les usagers ou les citoyens sont en communication constante. La mise en commun de leurs points de vue permet de trouver une meilleure solution tout en anticipant les problèmes. L'OAQ
1725 espère que les responsables du parc opteront pour l'innovation sur les plans du processus comme de la réalisation.

1730 Puis une autre manière d'être exemplaire est de faire des post-mortem et de partager publiquement les résultats obtenus. La Société du parc pourrait étendre cette façon de faire à ses différents volets. Valoriser le parc Jean-Drapeau comme un lieu d'expérimentation écologique et sociale où on ne craint pas d'afficher les bons, les moins puis certainement que ça serait original de faire comme ça.

1735 On privilégie aussi les concours parce qu'ils sont reconnus comme un mécanisme permettant d'assurer l'équité des concurrents puis de faire place à la relève et de trouver le meilleur fournisseur pour le meilleur projet. Ça donne une visibilité et un rayonnement accru. Puis le parc pourrait s'appuyer sur les résultats pour animer le site en exposant, par exemple, les concepts proposés. Puis
1740 certainement que le bureau de design de la Ville de Montréal pourrait apporter son expertise.

1745 Le troisième principe dont je vais vous parler, c'est une vision pour le patrimoine. Vous savez la richesse singulière de ce territoire est un avantage d'autant que le public est de plus en plus sensible au patrimoine y compris le patrimoine moderne. Et puis il y a là donc une carte maîtresse à jouer. La Société du parc devrait élaborer une vision claire avec des experts.

1750 Son patrimoine doit cesser d'être vu comme disparate, mal entretenu ou sans utilité. Il faut trouver un fil conducteur et le valoriser en lui donnant une image forte et cohérente.

1755 La réutilisation des bâtiments et structures doit se faire selon des usages pertinents et respectueux. Pourquoi, par exemple, on ne ferait pas des lieux dédiés à l'économie sociale puisque vous savez c'est une force de Montréal ou un lieu dédié à la formation en restauration du bâti.

1760 Et pour réfléchir aux usages et au financement, la créativité de la population et des professionnels peut être mise à contribution. On pourrait faire des concours d'idées, des charrettes de réflexion ou des remue-méninges collectifs. Bien entendu, il faudra penser que les différents paliers de gouvernement ont aussi une responsabilité parce que le parc doit pouvoir compter sur des budgets de la ville et des gouvernements. Pour résumer, le patrimoine du parc unique ne doit pas être perçu comme un fardeau.

1765 Le quatrième principe porté par l'OAQ, c'est la sensibilisation. Alors l'OAQ préconise de miser sur les atouts du parc et les éléments patrimoniaux pour transmettre l'histoire de l'architecture, les aspirations collectives et l'identité du lieu. Il faut arriver à faire de ce site une destination incontournable pour les amoureux du design et un lieu de sensibilisation architectural pour toutes et tous.

1770 Bien entendu, la sensibilisation devrait aussi porter sur les espaces naturels. Elle peut s'étendre à la lutte contre les changements climatiques et certainement au virage écologique que doit entreprendre notre société. Toute la démarche de transition écologique, culturelle et sociale devrait inspirer les décideurs, quels qu'ils soient, les municipalités, les gouvernements ou bien les promoteurs privés. On peut penser qu'il y aurait des publications, des visites et des activités de formation sur place pour les élus ou les fonctionnaires. Nous imaginons, une fois que le parc aura entamé sa consultation, des colloques sur l'architecture verte, l'urbanisme durable ou la participation citoyenne. Nous proposons que le parc devienne également un modèle sur le thème de l'accessibilité universelle. Il faut arrimer les exigences d'accessibilité universelles avec les enjeux patrimoniaux et de

1775

1780

1785 développement durable, et bien sûr, ça on le sait, ça présente des défis. On a toutefois le devoir de trouver des solutions et de dépasser les contraintes. Le parc pourrait devenir, entre autres, un lieu de projet pilote et de mise en œuvre des meilleures pratiques. Avec le vieillissement de la population, les concepteurs doivent être encouragés à dépasser les normes.

1790 Le transport, bien sûr, on recommande de miser sur le transport actif et collectif : autobus, métro, navette fluviale, accès cycliste amélioré, atténuation des entraves lors des grands événements, des chantiers ou de la saison hivernale. Ce transport collectif et actif doit permettre autant les liens avec Montréal qu'avec la Rive-Sud. Se rendre au parc Jean-Drapeau sans voiture devrait être simple et agréable. Comme ça, ça permettrait de diminuer radicalement l'accès en automobile. 1795 Puis ça permettrait de récupérer les grands stationnements. Puis on pourrait penser que de nombreuses activités plus vertes pourraient s'y dérouler. On pourrait même penser à de l'agriculture urbaine. Pourquoi pas du camping aux portes de la ville?

1800 Et finalement, n'oublions pas les espaces naturels parce qu'ils doivent être conservés, restaurés, rendus aux visiteurs. Le paysage doit être mis en valeur. Les ruisseaux, les canaux, les milieux humides doivent être restaurés puis, bien sûr, il faut penser aux berges, c'est une grande préoccupation. Le parc doit comprendre des zones vertes aménagées, mais aussi certaines zones plus sauvages, des lieux 1805 de rassemblement naturel puis également des espaces intimes. Un effort majeur doit être fait pour préserver et renforcer la biodiversité. Il faudrait que de manière générale le visiteur se sente sur des îles et en nature.

1810 En conclusion, le parc doit renforcer son identité de parc en devenant plus vert. Puis il doit aussi renouer avec son histoire en matière d'aménagement, de recherche et d'innovation puis en matière d'architecture et d'arts publics. Il doit se distinguer par des processus, des réalisations exemplaires notamment en 1815 préservation du patrimoine incluant le patrimoine moderne. Puis il doit diffuser le résultat de ces expériences, comme ça, il pourrait devenir un leader en matière de transition durable. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

1820

Mme FRANCINE SIMARD :

J'aimerais savoir si vous voyez à l'intérieur de votre vision, un volet événementiel ou grands événements?

1825

Mme NATHALIE DION :

On ne l'a pas exclu. On n'a pas exclu ça. Quand on dit que le parc pourrait avoir certains lieux de rassemblement, mais qu'il faudrait redonner certains lieux plus sauvages qui semblent avoir un peu disparu au fil du temps. Mais, on ne s'opposerait pas aux lieux de rassemblement. Sauf qu'il faut faire en sorte que quand ces rassemblements ont lieu, ça n'empêche pas les autres activités de s'y dérouler. On parlait des entraves que ça peut causer des fois pour les cyclistes ou les promeneurs.

1830

Mme FRANCINE SIMARD :

Et vous précisez toujours dans l'idée de grands événements ou d'événementiel, à la page 14, votre dernier paragraphe, en fait, c'est la fin de la dernière ligne, vous dites: « Les interventions doivent être délicates. Le public devrait considérer ce parc comme un lieu paisible de déambulation et îlot de fraîcheur situé aux portes de la ville, et non comme un lieu de grands événements sur une esplanade minéralisée. »

1835

HÉLÈNE LEFRANC :

En fait, je pense, il faut... C'est parce qu'actuellement, il est vu... l'image de marque c'est essentiellement celle-ci, les endroits où se déroulent les grands événements. Puis nous on pense que s'il y a une transition qui est entamée et qu'on met l'accent sur autre chose, on va pouvoir changer un peu cette image. Alors c'est sûr que peut-être qu'après il faudra s'interroger sur la présence des événements ou lesquels sont les plus pertinents en fonction des objectifs suivis. Mais l'idée c'est qu'on arrête de voir le parc comme uniquement comme un lieu de grands événements et qu'on lui redonne des atouts qui sont plus, on va dire, naturels ou historiques.

1845

1850

Mme FRANCINE SIMARD :

Très bien, merci.

1855

Mme ISABELLE BEAULIEU :

Juste pour poursuivre dans cette voie-là, parce que ça fait beaucoup partie de la réflexion. Vous mentionnez qu'on lui redonne un côté plus vert. Est-ce que vous avez l'impression que ça a été enlevé du parc ou c'est juste moins connu?

1860

Mme NATHALIE DION :

Bien, je ne pense pas... bien, tu peux te prononcer là-dessus, Hélène. Mais, on a l'impression... bien encore une fois, ça revient à ce qu'on disait, que le parc a beaucoup été développé pour recevoir de grands événements puis on a peut-être pas fait la place nécessaire pour d'autres types de verdissement, si je peux m'exprimer ainsi ou d'aménagement au détriment de... Mais, on ne pourrait pas se prononcer sur la quantité d'espaces verts ou d'espaces naturels qui ont été enlevés ou bien démolis.

1865

Mme HÉLÈNE LEFRANC :

Je pense que toute la question de l'accès aux berges, d'avoir suffisamment de sentiers de déambulation bien aménagés, c'est important. Et les grands stationnements minéralisés aussi, ça, c'est quelque chose qui peut être problématique dans une vision de transition écologique.

1870

Mme ISABELLE BEAULIEU :

Justement je rebondis juste sur l'accès aux berges. Dans votre vision des accès aux berges, est-ce que c'est pour avoir plus accès vraiment à des sports nautiques, aller dans l'eau, ou c'est plutôt pour la promenade. Quand vous parlez « accès », de quels types d'accès vous rêvez pour l'avenir?

1875

Mme HÉLÈNE LEFRANC :

A priori, il y avait beaucoup l'accès, la mise en valeur du paysage et des liens visuels, et cetera, la déambulation. Maintenant, ça n'exclut pas peut-être d'autres espaces où il faut se passer... Il y a peut-être plusieurs possibilités, mais c'est vrai qu'on ne s'est pas penché plus avant sur la question.

1880

1885

Mme NATHALIE DION :

Non, c'est ça, la même chose que toi. On n'a pas réfléchi aux sports ou aux activités autres qui pourraient s'y dérouler. Mais, de favoriser effectivement la déambulation puis le regard qu'on peut avoir vers Montréal depuis l'île en s'y promenant.

1890

Mme HÉLÈNE LEFRANC :

Mais, l'idée c'est toujours que Montréal a du mal parfois, on le dit beaucoup puis les citoyens le disent beaucoup, être tourné vers le fleuve. Puis là, c'est de leur redonner l'accès au fleuve, mais pas uniquement pour du divertissement ou du sport, mais aussi le contact qui a un peu été perdu et qui est perdu aussi sur l'île.

1895

Mme NATHALIE DION :

Qu'on s'y sente sur une île réellement.

1900

Mme ISABELLE BEAULIEU :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Si vous me permettez, tandis qu'on a des architectes devant nous, j'aimerais qu'on précise quelques termes : restaurer, réhabiliter, réutiliser, mettre en valeur. Quand on parle du bâti avec des orientations donc avec les lieux qu'on connaît, notamment ce qu'il reste de l'Expo 67, de quoi est-ce qu'on parle? J'ai cru comprendre que ce n'était pas nécessairement de la restauration au sens où on met ça comme c'était avant.

1905

1910

Pouvez-vous nous préciser qu'est-ce qu'il faut faire avec le bâti qui a des besoins sur l'île?

Mme NATHALIE DION :

En fait, on ne s'est pas exprimé nécessairement sur les besoins particuliers, mais ces bâtiments-là doivent être préservés. On n'a pas l'idée qui vont être restauré dans leur forme initiale. Mais, qu'on devra trouver des usages qui sont en complémentarité... qui correspondent à ces bâtiments-là, bien entendu. Et on devra avoir un souci, comme on le mentionnait, c'est un enjeu réel que de rénover certains de ces bâtiments-là et de les mettre... de faire en sorte qu'ils soient plus écologiques, par exemple, ou qu'ils répondent mieux à des critères de développement durable.

1915

1920

1925

Alors qu'à l'époque où ils ont été construits, ils n'avaient pas nécessairement cette... ce n'était pas une préoccupation. Mais, on doit faire en sorte qu'on conserve ce patrimoine moderne qui était en plus très innovateur à cette époque. Donc ça serait intéressant qu'on puisse en faire bénéficier les générations futures.

1930

On peut penser, par exemple, à la Biosphère qui avait subi une certaine... je ne sais pas si on peut appeler ça une rénovation, mais en tout cas, on avait trouvé un nouvel usage à la Biosphère puis ça avait été fait de façon très très respectueuse du bâtiment original en conservant les plates-formes, tout ça. Donc c'est à ce genre de travail qu'on pense. Trouver des usages qui vont s'intégrer dans ce type de bâtiment et en conservant le caractère résolument moderne.

1935

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme NATHALIE DION :

Mais, on ne pensait pas à une restauration initiale.

1940

Mme ISABELLE BEAULIEU :

Juste en terminant, sur votre vision, c'est assez clair dans le document, juste vous entendre un peu là-dessus. Justement sur le statut du parc, où il s'inscrit?

1945

Qu'est-ce que c'est quand on va réfléchir à une vision? Vous nous dites que pour vous c'est un parc urbain, d'abord pour être fréquenté par les gens de proximité. C'est ce qu'on retrouve dans vos plans, les publics. Donc c'est pour les gens qui en habitent proche, pour leur qualité de vie. Donc ça ne s'inscrit pas dans un parc qui s'inscrirait dans la CMM, qui s'inscrirait dans un grand métropolitain?

1950

Mme HÉLÈNE LEFRANC :

Je pense que dans le document, il est dit aussi qu'il a un statut plus important en termes de patrimoine, et cetera, puis qu'il appartient aussi à tous les Québécois. Et que naturellement, il rayonnerait aussi auprès des touristes, et cetera. C'est juste l'idée qu'il y ait une réappropriation aussi par les résidents du Grand Montréal puis ce n'est pas forcément ceux qui habitent dans le Vieux-Montréal uniquement. Je pense que les Québécois, ça appartient à l'histoire québécoise.

1955

Mme NATHALIE DION :

Un peu comme le statut de la montagne, dans le fond, qui est un parc qui profite au montréalais, mais qui est quand même fréquenté par les gens qui viennent de l'extérieur également.

1960

Mme ISABELLE BEAULIEU :

C'est pour ça que je vous demandais la petite précision. Merci.

1965

LE PRÉSIDENT :

Une dernière précision, si vous permettez. Vous insistez beaucoup sur les accès piétons et cyclistes, qu'en est-il de l'accès universel pour ceux qui sont ni piétons ni cyclistes?

1970

Mme NATHALIE DION :

Vous parlez de l'accès, l'accessibilité?

LE PRÉSIDENT :

Oui, en transport, en transport.

1975

Mme NATHALIE DION :

Oui, oui, on en parle beaucoup quand on parle d'accessibilité universelle.

1980

Mme ISABELLE BEAULIEU :

Dans le document, il y a l'accessibilité universelle dans les bâtiments, mais pour se déplacer...

1985

Mme NATHALIE DION :

Non, non, bien sûr, on en parle dans le parc aussi. Puis on n'a pas trouvé... on ne vous donne pas une solution là-dessus, mais il y a une grande réflexion à faire. Parce que l'accessibilité universelle ne va pas nécessairement de pair avec des espaces de parc. Je veux dire, ce n'est pas si évident d'avoir des aménagements au sol qui peuvent être accessibles, si on peut dire, pour les personnes qui se déplacent avec un problème de mobilité. Mais, il y aura une réflexion à faire. Parce que si on veut avoir un parc plus vert, plus écologique, on ne voudra pas encourager nécessairement des surfaces bétonnées. Tout en sachant, par contre, que ça peut comporter un défi pour l'accessibilité. Alors je ne vous donne pas de réponse, mais il faut réfléchir.

1990

1995

Mme HÉLÈNE LEFRANC :

C'est justement sur des enjeux, si je peux me permettre, c'est justement sur des enjeux comme ça qu'on demande que ça soit un espace de démonstration, de réflexion qui puisse après faire école auprès des professionnels qui puissent être montrés et faire avancer la réflexion collective du Québec sur ces enjeux-là.

2000

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2005

Mme NATHALIE DION :

Oui, on insiste beaucoup sur le caractère de démonstration ou d'expérimentation. Bon, pour tout en sachant, on ne veut pas faire juste un labo, tout ça. On pourrait faire... ça pourrait être vraiment un projet précurseur qui pourrait faire donner des bonnes idées pour d'autres projets semblables.

2010

LE PRÉSIDENT :

Pour une ville de design de l'UNESCO, entre autres.

2015

Mme NATHALIE DION :

En effet, en effet, et accessible et innovatrice.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, mesdames.

2020

Mme NATHALIE DION :

Merci. On vous laisse quelques... je ne sais pas si ça vous intéresse les magazines.

2025

LE PRÉSIDENT :

Oui, s'il vous plaît, laissez-nous une copie.

Mme NATHALIE DION :

Bien, c'est différents magazines.

2030

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Nicolas Cournoyer, s'il vous plaît. Bienvenue, nous vous écoutons.

M. NICOLAS COURNOYER :

2035

Je crois être le dernier. Aujourd'hui, on s'entend. Je vais prendre une heure de votre temps. Beaucoup de choses à dire, très peu de temps. Donc Nicolas Cournoyer, je suis un des quatre fondateurs du Piknic Électronik. Je suis aussi vice-président aux affaires publiques et responsabilité sociétale depuis les tout débuts. D'entrée de jeu, évidemment, je veux vous remercier du travail que vous faites. Du sérieux que vous y émettez. On croit aux consultations.

2040